

Thème central:

« Promouvoir l'innovation pour renforcer la résilience des populations rurales face aux chocs climatiques, sécuritaires et alimentaires »

Thèmes 2:

AMÉLIORATION DURABLE DE L'AUTONOMIE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS CIBLES : CONTRIBUTION DES « INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT AGRO SYLVO PASTORALES »



FOCUS SUR LE FIPAD/FDL dans le cadre de la mise en œuvre du PICOFA

- FIPAD = Fonds d'Investissement pour la Productivité Agricole Durable (FIDA)
- FDL = Fonds de Développement Local (BAD)

Le FIPAD/FDL était l'instrument institutionnel destiné à financer les investissements collectifs concourant à la réalisation des objectifs spécifiques du programme. Il consistait à appuyer l'élaboration puis la mise en œuvre de microprogrammes d'aménagement et de mise en valeur, MPAV, gérés par une communauté de base comprenant une combinaison appropriée des différents types d'aménagement et d'action possible et utilisant des technologies adaptées et viables.

D'un montant d'environ 5 milliards de CFA, sa mise en œuvre a permis de prendre de façon participative et transparente, les décisions de subvention d'une partie du coût d'investissement des MPAV.

APPROCHE/PRINCIPES (1/2)

- Une approche fondée sur une démarche de développement local visant à assurer la maîtrise d'ouvrage de leur propre développement par les communautés locales
- Les principes directeurs de cette démarche étaient de s'inscrire dans les dynamiques en cours tout en renforçant les capacités des différents acteurs locaux en vue de garantir leur participation et de leur transférer les responsabilités de maîtrise d'ouvrage des actions de développement qu'ils auront initiées
- Les différentes instances locales représentatives des communautés étaient responsables de l'entière exécution de leur microprogramme, y compris la passation de marchés de travaux, biens et/ou services

APPROCHE/PRINCIPES (2/2)

Le FIPAD/FDL en tant qu'instrument de financement du développement local était régi par des principes de base pour sa mise en œuvre notamment :

- L'approche par la demande ;
- La participation des groupes vulnérables ;
- La responsabilisation des acteurs ;
- La transparence ;
- L'équité entre les bénéficiaires ;
- Le co-financement entre le Fonds et les Bénéficiaires ;
- > La flexibilité dans la démarche ;
- Le partenariat ;
- La préservation de l'environnement ;
- L'auto évaluation et l'évaluation participative.

LES DOMAINES D'INTERVENTION (1/2)

Les actions à réaliser était basées sur l'expression des besoins à partir de la base et leur rythme d'avancement dépendait de nombreux facteurs, notamment : i) la mise au point avec les bénéficiaires de référentiels techniques et organisationnels et ii) la capacité d'organisation et de contribution des bénéficiaires. Les domaines d'intervention du FIPAD étaient les suivants:

- Renforcement des capacités (diffusion et échange d'informations et d'expérience : voyages d'échange, production de documents techniques en langue locale, production et diffusion d'émissions de radio rurale, appui à l'élaboration participative du diagnostic et des microprogrammes, formations dans les différents domaines pertinents (techniques, organisation, gestion, genre, montage de dossiers de projet..., alphabétisation fonctionnelle etc);
- Aménagement de micro zones de culture pluviale (CP, Zaï, DF, agroforesterie, mise en défens etc.)

LES DOMAINES D'INTERVENTION (2/2)

- Intensification et intégration de l'agriculture et de l'élevage (fosses fumières, amendements phosphatés (Burkina phosphate), semences améliorées, gestion de l'espace utilisé par le gros bétail : couloirs de passage, pistes à bétail...)
- Jardins maraîchers (L'investissement type consiste en 1 hectare de maraîchage de contre-saison disposant de quatre puits équipés de pompes à pédale, au bénéfice de 50 femmes et/ou jeunes)
- Petite irrigation en bordure de retenue d'eau (L'investissement type consiste en un périmètre de culture de contre-saison d'une dizaine d'hectares, équipé de motopompes, exploité par une centaine de personnes (dont une part importante de femmes et de jeunes)
- Bas-fonds aménagés () L'investissement type porte sur un bas-fond d'une dizaine d'hectares cultivées en riz pluvial
- Investissements complémentaires (Bouli à vocation pastorale, forages munit de PMH, des pistes rurales, centres d'alphabétisation (CPAF), Banques de céréales, centres secondaires de collecte de lait)

PLAN DE LA PRESENTATION

1. LES TYPES D'ACTIVITES CONDUITES

2. LES LEÇONS APPRISES

3. CONTRIBUTION DU PROJET À L'AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS CIBLES

4. LES SAVOIRS GENERES ET SUSCEPTIBLES D'ETRE PARTAGES

5. LES ACQUIS ET INSUFFISANCES DANS LA GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT

SELECTION DES MICROPROJETS

- Identification
- Elaboration
- Présentation au Comité d'Octroi Provincial (COP)
- Approbation sur la base de critères d'éligibilité au FIPAD/FDL :
 - Critères d'éligibilité des microprojets
 - Critères d'éligibilité des bénéficiaires

SELECTION DES MICROPROJETS

Critères d'éligibilité des microprojets

Pour être éligible, les bénéficiaires doivent répondre aux critères suivants :

- disposer ou accepter de mettre en place une commission villageoise de gestion des terroirs (CVGT) ou de comité villageois de développement (CVD);
- disposer d'un PLD ou accepter d'en élaborer un qui s'inscrit dans le plan de développement de la communauté (terroir, CR);
- s'engager à assurer sa contribution et accepter les différentes procédures administratives requises par le PICOFA pour la consultation et la passation des marchés avec les entreprises locales si celles-ci sont sollicitées;
- disposer ou accepter de mettre en place, avec ou sans l'appui extérieur, des Comités d'Actions Spécifiques (CAS) chargés du suivi, de la mise en œuvre ou de l'exécution des actions soumises au financement du programme;
- accepter de fournir les informations demandées par le système de suivi évaluation, tenir une comptabilité simplifiée et accepter de la mettre à la disposition du Programme ou de ses mandataires pour les éventuels audits;
- signer une convention de cofinancement entre le Programme et la CVGT ou la CIVGT ou de CVD

SELECTION DES MICROPROJETS

Critères d'éligibilité des bénéficiaires

- être issus du diagnostic conjoint et/ou du PLD ;
- avoir impliqués une partie ou l'ensemble des bénéficiaires au moment de la requête ;
- être exécutables dans le délai de 1 à 3 ans pour sa phase d'investissement ;
- satisfaire aux critères de coût ;
- ne pas faire l'objet d'un financement provenant d'autres bailleurs sauf si les fonds demandés viennent en complément à des financements déjà accordés dans un autre cadre;
- être conformes à la politique du Ministère Technique (carte scolaire, carte sanitaire...);
- dans le cadre des infrastructures productives "communales", les projets doivent faire l'objet d'études préalables telles que l'avant-projet sommaire (APS), l'avant-projet détaillé (APD), l'étude de rentabilité.

FINANCEMENT DES MICROPROJETS

- ✓ Convention de cofinancement
- ✓ Sélection de prestataires
- ✓ Mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires
- ✓ Mobilisation de la contrepartie du PICOFA
- ✓ Exécution des travaux
- ✓ Suivi des travaux
- ✓ Réception des travaux

DEBLOCAGE DES FONDS DU FIPAD/FDL

✓ Conditions de déblocage

- Une copie de l'arrêté de reconnaissance de la CVGT;
- Un protocole dûment signé entre le PICOFA et les représentants des bénéficiaires ou leurs mandataires ;
- Une attestation de la banque de domiciliation du compte des CVGT, indiquant la disponibilité (100 %) et le blocage de la contribution financière des communautés ;
- La fiche d'approbation du microprojet dûment signée ;
- La lettre de commande du fournisseur précisant les modalités de paiement dans le cas d'acquisition des équipements;
- Le PV de réception des biens et services, certifié conforme

✓ Modalités de déblocage

- 1er cas: le montant du contrat est inférieur ou égal à 3 millions;
- Le déblocage est fait en une seule fois au bénéfice du compte de la CVGT/CIVGT/CVD.
- 2ème cas: le montant du contrat est supérieur à 3 millions
- *1^{er} déblocage* : 100 % du coût des matériaux + équipements et 50 % du coût de main d'œuvre et/ou prestataires de services.
- 2ème et dernier déblocage: Le solde après justification de l'utilisation de l'avance jugée satisfaisante (au moins 80% du montant de l'avance reçue).

PASSATION DES MARCHES

Le manuel de procédures de gestion des fonds du FIPAD/FDL a reçu un ANO du FIDA et de la BAD, ce qui a permis une gestion simplifiée des passations de marchés par les communautés villageoises

Composition de la Commission d'attribution des marchés au niveau village :

Président : Président de la CVD

Rapporteur : Secrétaire de la CVD

Membre : Trésorier de la CVD

Observateurs : Chef d'antenne du PICOFA/ Chef d'équipe de l'OPP ou son

représentant

: Représentant du comité d'action spécifique (CAS)

2. LES LEÇONS APPRISES

LES LEÇONS APPRISES

- La mise en œuvre du FIPAD a permis une responsabilisation des communautés de base dans la réalisation des microprojets villageois ;
- La contribution financière au cofinancement de leurs activités a été un gage d'appropriation et de durabilité des investissements
- Tensions de trésorerie dues au fait que le FIPAD/FDL n'avait pas un fonds de roulement dédié à ses activités

3. CONTRIBUTION A L'AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS CIBLES

CONTRIBUTION A L'AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS CIBLES

- Le financement de projets individuels a favorisé l'émergence de producteurs modèles dans les localités afin de susciter d'autres et d'être une vitrine ;
- La réalisation des infrastructures d'accompagnement des productions céréalières (banque de céréales) a permis de développer le warrantage avec l'accompagnement du RCPB ce qui a sécurisé les productions des populations qui n'ont pas eu à brader leurs produits
- La mise en place du FIPAD a favorisé l'émergence de prestataires locaux pour la réalisation de travaux de moindre envergure contribuant ainsi à la dynamisation de l'économie locale

4. LES SAVOIRS GENERES ET SUSCEPTIBLES D'ETRE PARTAGES

LES SAVOIRS GENERES ET SUSCEPTIBLES D'ETRE PARTAGES

- L'approche « Plan villageois de gestion intégrée de la fertilité des sols » a permis au FIPAD/FDL de concentrer les efforts d'investissement dans le capital de production qu'est le sol
- La mise en place du FIPAD/FDL avec une responsabilisation des communautés a permis une mise en œuvre diligente des investissements d'un certain montant au niveau local
- A travers le FIPAD/FDL, la maîtrise d'ouvrage par les bénéficiaires a été pleinement assurée dans le processus de mise en ouvre des projets

5. LES ACQUIS ET INSUFFISANCES DANS LA GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT

LES ACQUIS ET INSUFFISANCES DANS LA GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT

ACQUIS:

- <u>L'exercice de la maîtrise d'ouvrage par les bénéficiaires</u>. Les projets d'aménagement sont élaborés par les bénéficiaires avec l'accompagnement du projet et sont présentés et défendus devant un comité de sélection. Le suivi participatif est assuré par les bénéficiaires
- <u>La participation financière des bénéficiaires</u>. La contribution monétaire à des taux étudiés au financement à la mise en œuvre des projets d'aménagement est un gage d'appropriation par les bénéficiaires
- La mise en place des comités de gestion des activités. Les comités mis en place dont les capacités ont été renforcés contribuent à la durabilité des investissements

LES ACQUIS ET INSUFFISANCES DANS LA GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT

INSUFFISANCES:

L'absence de mécanisme pour palier les tensions de trésorerie

Quelques photos des activités conduites













MERCI DE VOTRE ATTENTION!

